



# ÉCOLE DES SENTIERS

RESPECT • BIENVEILLANCE • COLLABORATION

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX



Année scolaire

**2025-2026**

## Table des matières

HORAIRE 2025-2026 .....	3
ABSENCES, RETARDS ET DÉPARTS.....	4
SURVEILLANCE DES ÉLÈVES.....	4
CORRIDOR DE SÉCURITÉ ET BRIGADE SCOLAIRE.....	4
SORTIE EN FIN DE JOURNÉE .....	5
CIRCULATION DE VISITEURS DANS L'ÉCOLE.....	5
RENCONTRE AVEC LES INTERVENANTS.....	5
TRANSPORT SCOLAIRE .....	6
RÉCRÉATIONS.....	6
DINEURS AUTOBUS .....	6
HABITUDES ALIMENTAIRES.....	7
SANTÉ.....	7
FERMETURE IMPRÉVUE DE L'ÉCOLE EN CAS DE SITUATIONS INCONTRÔLABLES .....	8
TENUE VESTIMENTAIRE .....	8
MATÉRIEL DE L'ÉCOLE .....	8
TERRITOIRE NON-FUMEUR .....	9
STATIONNEMENT.....	9
RÈGLES DE VIE DANS LA CLASSE ET À L'ÉCOLE.....	9
COMMUNICATION ÉCOLE-FAMILLE .....	9
ACTIVITÉ PARASCOLAIRE ET SORTIE .....	10
LES 5 RÈGLES D'OR .....	11
LES INTERDITS .....	12
PLAN DE LUTTE ABRÉGÉ.....	13
PROTECTEUR NATIONAL DE L'ÉLÈVE .....	15
BILLET DE COMMUNICATION.....	16
CODE D'ÉTHIQUE DU NUMÉRIQUE POUR LES ÉLÈVES .....	17
CORRIDOR SCOLAIRE ET STATIONNEMENT PERMIS .....	18

## HORAIRE 2025-2026

### Horaire de la journée

	Préscolaire :	Primaire :
Avant-midi	8h05 à 11h35	8h05 à 11h35
Diner	11h35 à 12h50	11h35 à 12h50
Après-midi	12h50 à 14h28	12h50 à 15h20

### Heures d'ouverture du secrétariat

7h30 à 11h45  
12h45 à 15h30

N.B. Fermé le midi de 11h45 à 12h45

### Heures du service de garde

6h50 à 7h55  
11h35 à 12h40  
14h28 à 17h30

## ABSENCES, RETARDS ET DÉPARTS

La ponctualité et l'assiduité sont essentielles à la réussite scolaire.

### ABSENCES

Informez l'école avant **8h00** (matin) ou **12h45** (après-midi).

- Prioriser le **Portail Mozaïk-Parents** puisque cela avisera l'école et le service de garde (c'est une application qui est facile à utiliser et rapide). Aucun appel ne sera nécessaire.
- Si vousappelez, vous devez le faire au **819 663-5326** et laisser un message vocal. De plus, un deuxième appel est requis au **819 663-1644** pour le service de garde.
- En cas d'absence prévue, informez le secrétariat par les mêmes moyens et envoyez un message courriel à l'enseignant.
- **Absence prolongée (maladie)** : Un billet médical peut être demandé.
- **Absence pour vacances/activités sportives** : L'enseignant n'est pas tenu de fournir les travaux durant cette période.

### RETARDS

Un élève en retard doit passer au **secrétariat** et le parent doit entrer pour signer le registre. Des conséquences peuvent s'appliquer en cas de retards fréquents.

### DÉPARTS PENDANT LES HEURES DE CLASSE

Le parent doit **signer le registre** au secrétariat. Aucun élève ne peut quitter sans cette étape. Il est préférable d'avertir l'enseignante si le départ était prévu.

## SURVEILLANCE DES ÉLÈVES

**Le matin :** La surveillance est assurée à partir de **7h55**.

**Le midi :** La surveillance est assurée à partir de **12h40**.

Seuls les élèves du **service de garde** ou **transportés par autobus** sont surveillés en dehors de ces heures. Les **marcheurs** doivent arriver pendant les périodes de surveillance. L'école **n'est pas responsable** des élèves présents avant.

## CORRIDOR DE SÉCURITÉ ET BRIGADE SCOLAIRE

Un **corridor de sécurité** a été établi en collaboration avec la Ville de Gatineau. Des **brigadiers juvéniles** assurent la sécurité aux intersections principales avant l'entrée, au dîner et à la fin des classes. Ils sont à leur poste environ 15 minutes avant l'heure d'entrée (matin et midi) et immédiatement à la fin de chaque demi-journée.

Voir la page 18.

## **SORTIE EN FIN DE JOURNÉE**

**Service de garde** : Les élèves s'y rendent directement.

**Marcheurs / enfants récupérés** : Sortie par les portes désignées. Les parents attendent **à la clôture**.

**Autobus** : Les élèves s'y rendent sans flâner pour quitter aux heures prévues.

**Un horaire écrit doit être remis à l'enseignant** si l'enfant n'a pas le même fonctionnement de départ tous les jours.

**Changement occasionnel**, vous devez:

- 1- Envoyer une note le matin même (**papier ou courriel**) assurez-vous de recevoir une confirmation.
- 2- Téléphoner au secrétariat et laisser un message vocal au besoin ou si vous n'avez pas reçu de confirmation du message envoyé le matin.
  - Au plus tard à **13h30** pour le préscolaire.
  - Au plus tard à **14h00** pour le primaire.
- 3- Venir en personne au secrétariat avant la fin des classes.

**Aucune sortie de classe ne sera autorisée à compter de :**

- **14h00** pour le préscolaire.
- **15h00** pour le primaire.

Les changements de dernières minutes en fin de journée ne sont pas permis pour éviter d'envoyer les élèves aux mauvais endroits.

En cas d'urgence, appelez le **secrétariat et laissez un message**. Sans message vocal, il nous est impossible de savoir que vous avez téléphoné puisque notre système de téléphonie Internet n'a pas l'option d'appel manqué provenant de l'externe. Votre message vocal se rend directement dans notre boîte de courriel, ce qui nous permet également de voir votre message si nous sommes déjà au téléphone.

Si ces conditions ne sont pas respectées, l'élève suivra son **mode de départ habituel**.

## **CIRCULATION DE VISITEURS DANS L'ÉCOLE**

Pour nous permettre de maintenir un niveau de sécurité maximal dans l'école et de protéger les enfants et le personnel, vous devez toujours vous présenter au secrétariat à des fins de vérification d'identité. **Il est strictement interdit de circuler dans l'école ou sur la cour de l'école sans autorisation.**

## **RENCORETRE AVEC LES INTERVENANTS**

Lorsque des parents souhaitent rencontrer des intervenants de l'école ou la direction, ils doivent prendre rendez-vous auprès des personnes concernées en communiquant par courriel ou en appelant au secrétariat. Toute communication avec le personnel de l'école, écrite ou en présentiel, doit se faire dans le respect.

## TRANSPORT SCOLAIRE

Afin de favoriser sa sécurité et celle des autres, l'élève est tenu de respecter les règles particulières au transport. En tout temps, il doit: **demeurer assis, garder ses effets personnels dans son sac, respecter les consignes du conducteur et tous les règlements du transport scolaire.** Les bagages permis doivent être dans un sac fermé.

Le non-respect de ces règlements peut entraîner une suspension du transport scolaire et les parents devront assumer le transport à l'école.

**En aucun cas,** l'élève ne pourra modifier son arrêt ou monter dans un autobus différent que celui qui lui a été attribué par le centre de services.

L'école est solidaire des règlements du transport scolaire.

Consultez les règlements ici : [CSSD - Transport scolaire](#)

## ALERTES TEXTO

Il est possible de s'abonner à Alertes texto afin de recevoir des informations concernant une annulation ou un retard significatif dans le transport scolaire selon le parcours de votre enfant.

À noter qu'il est possible d'obtenir le numéro de parcours d'autobus de votre enfant en consultant [MOZAÏKPORTAIL](#). Celui-ci se trouve dans la section « Transport » du dossier de votre enfant.

Il est possible d'accéder à l'outil en cliquant sur le lien suivant : <https://www.cssd.gouv.qc.ca/alertes-texto>.

## RÉCRÉATIONS

Les élèves doivent respecter les limites de la cour et **cesser les jeux au son de la cloche**. Aucun élève ne peut rester à l'intérieur sans autorisation et surveillance.

## DINEURS AUTOBUS

Seul l'élève transporté par autobus, en raison de la distance du domicile, a la permission d'utiliser le service de dîneur.

Seuls les repas froids ou dans un contenant gardant chaud sont autorisés (pas de micro-ondes). Tout élève qui manifeste un comportement inadéquat se verra remettre un billet de communication à faire signer par le parent. Un comportement répétitif, irrespectueux ou violent, entraîne la suspension de dîner à l'école pour une période déterminée par la direction.

Les élèves ne peuvent pas aller dîner à l'extérieur de l'école.

## HABITUDES ALIMENTAIRES

L'école encourage la saine alimentation et recommande que le contenu des boîtes à dîner et des collations corresponde aux orientations de la Politique-cadre *Pour un Virage santé à l'école*. Pour les collations, l'école encourage la consommation de fruits, légumes, fromage, yogourt et de tout autre aliment nutritif équivalent. **Nous vous invitons à prendre connaissance de la liste des aliments interdits ou non recommandés à la page 12.**

Toutefois, l'école reconnaît que lors de certaines activités spéciales identifiées par l'école, il est possible de faire exception.

Une bouteille d'eau bien identifiée est fortement recommandée.

**Puisque plusieurs élèves ont des allergies sévères à certains aliments, il est interdit d'envoyer des aliments contenant des noix ou des arachides.**

## SANTÉ

Les parents doivent s'assurer que l'école dispose de la fiche santé de leur enfant dûment remplie qui est envoyée au début de l'année.

Si l'élève a des problèmes de santé, une allergie quelconque ou doit prendre des médicaments, les parents doivent aviser l'école par le biais de la fiche santé. Un plan de soin sera établi en fonction des besoins dans le cas de problèmes de santé majeurs. Dans les cas où un médicament est nécessaire, le parent doit fournir à l'école le matériel et les documents requis.

## FIÈVRE ET VOMISSEMENT

Aucun enfant ne doit venir ou demeurer à l'école si celui-ci fait de la fièvre ( $38^{\circ}\text{C}$ ) ou vomit. **Une période de 24h suivant la tombée de la fièvre ou le dernier vomissement est requise.**

## ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS

Le parent doit remplir le formulaire prévu à cet effet, qui est disponible au secrétariat.

- Les médicaments prescrits doivent être remis dans leur contenant d'origine bien identifié au nom de l'enfant.
- Les médicaments en vente libre qui sont nécessaires pour l'enfant doivent être étiquetés et bien identifiés au nom de l'enfant dans leur contenant d'origine par un pharmacien.

Pour des raisons de sécurité, toute médication doit être remise directement au personnel de l'école par les parents pour que nous puissions la ranger de façon sécuritaire.

## PREMIERS SOINS

L'école administre les premiers soins. Lorsque l'enfant est malade ou blessé, un membre du personnel communique avec le parent afin de l'informer de l'incident ou lui mentionner s'il doit venir chercher son enfant.

Dans un cas très grave, si cela nécessite un transport d'urgence, l'enfant sera transporté par ambulance. Il est à noter que les couts ambulanciers sont aux frais des parents.

## FERMETURE IMPRÉVUE DE L'ÉCOLE EN CAS DE SITUATIONS INCONTRÔLABLES

Certaines situations incontrôlables telles que bris d'eau, chauffage, tempête, etc., peuvent nous obliger à retourner les élèves à la maison. Si une évacuation de l'édifice est nécessaire, celle-ci se fera selon le plan de mesures d'urgence établi par l'école. La procédure à suivre sera envoyée par courriel ou publiée sur le site web de l'école. Les parents seront contactés selon les numéros d'urgence laissés sur la fiche de renseignement complétée en début d'année. **Il est de la responsabilité des parents de maintenir ces renseignements à jour.**

## TENUE VESTIMENTAIRE

### HABILLEMENT SELON LA TEMPÉRATURE

Le parent s'assure que son enfant soit habillé de façon convenable selon la température. L'école encourage un mode de vie sain et sécuritaire et recommande en tout temps le port de souliers favorisant l'activité physique.

Aussi, plusieurs cours d'éducation physique se déroulent à l'extérieur, l'enfant doit donc être vêtu en conséquence. Il est recommandé d'éviter le port du jeans ou de gros chandails de laine et de prioriser les espadrilles ainsi que des vêtements souples (ex. : t-shirt, pantalons de jogging).

Lors des jours de pluie et de froid, l'enfant doit être habillé de façon adaptée, car il passera souvent du temps à l'extérieur. À l'école des Sentiers, nous encourageons les sorties en plein air même par mauvais temps. Ainsi, pour les jours de pluie, il est indispensable que l'enfant porte des bottes imperméables, un manteau de pluie avec capuche, ainsi qu'un pantalon de pluie si possible. Pour les journées froides, nous recommandons un manteau chaud et des pantalons d'hiver, une tuque, des gants et des bottes d'hiver. Ce type d'équipement permet à l'enfant de profiter pleinement des activités extérieures en toute sécurité et confort.

### TENUE VESTIMENTAIRE AUTORISÉE

En tout temps : Les vêtements doivent être décents et convenir aux activités scolaires. Si l'élève n'est pas vêtu de façon convenable, un appel aux parents sera fait et des vêtements de rechange seront demandés

Voir *Les interdits à la page 12.*

### IDENTIFICATION DES VÊTEMENTS ET EFFETS PERSONNELS

L'école n'est pas responsable des objets perdus, volés ou échangés. Les parents doivent bien identifier tous les effets personnels de leur enfant. Les objets perdus seront déposés dans une boîte à cet effet. Les objets non identifiés ou non réclamés seront envoyés aux œuvres de charité à chaque étape.

## MATÉRIEL DE L'ÉCOLE

Chaque élève est responsable du matériel scolaire mis à sa disposition. Si un enfant cause un dommage à l'établissement (bris de vitre, marquage de pupitre, etc.) ou s'il perd ou endommage du matériel scolaire (livres de bibliothèque, manuels, etc.) les parents devront payer le cout de la réparation ou du remplacement du matériel.

## TERRITOIRE NON-FUMEUR

La loi interdit à quiconque de fumer et de vapoter sur les terrains des établissements scolaires, cela inclus dans un véhicule stationné sur notre territoire.

## STATIONNEMENT

Seuls les détenteurs d'une vignette du CSSD peuvent utiliser le stationnement de 6h30 à 16h30. Il est interdit de stationner à cet endroit pour venir porter ou récupérer son enfant à l'école.

Des préposés au stationnement de la ville de Gatineau vérifient régulièrement les stationnements et **pourraient donner une contravention**. Il est possible de se stationner dans les rues avoisinantes ou dans les stationnements **Visiteurs** lorsqu'ils sont disponibles.

## RÈGLES DE VIE DANS LA CLASSE ET À L'ÉCOLE

Tous les élèves sont en droit de grandir et d'apprendre dans un climat propice aux apprentissages.

Les approches éducatives de l'équipe-école sont guidées par ***Les 5 règles d'or***. Voir la page 11.

En début d'année scolaire, chaque enseignant détermine les règles de fonctionnement de sa classe. Il est important que les parents en prennent connaissance avec leur enfant. La collaboration parentale incite l'élève à respecter les règles.

Le personnel de l'école communiquera avec les parents au besoin. Le courriel est l'outil à prioriser pour tout échange concernant votre enfant, mais d'autres moyens pourraient être utilisés dont les appels téléphoniques.

## GESTION DU BILLET DE COMMUNICATION

Afin de préserver un climat sain et sécuritaire sur la cour d'école (récréations, dîners et service de garde), un système de billets de communication concernant les manquements mineurs et majeurs est mis en place. Tout intervenant qui observe un élève ayant un comportement ne respectant pas les règles de conduite, de fonctionnement, de sécurité complète un billet pour informer le titulaire.

Celui-ci sera acheminé aux parents qui devront le signer et le retourner à l'école. Nous consignons les billets dans le but de favoriser le suivi et ajuster les interventions auprès des élèves ayant des comportements inadéquats.

Voir à la page 16.

## COMMUNICATION ÉCOLE-FAMILLE

Dans un souci environnemental, l'école communique par envois électroniques. En cours d'année, veuillez informer l'école de tout changement de votre adresse courriel afin de continuer de recevoir les communications.

Un communiqué vous sera envoyé au début de chaque mois contenant diverses informations concernant la vie de l'école.

Nous vous invitons à consulter le site Web de l'école pour davantage de renseignements :  
<https://sentiers.cssd.gouv.qc.ca>

## ACTIVITÉ PARASCOLAIRE ET SORTIE

Pour chaque sortie, une feuille explicative sera remise à l'avance aux parents. L'autorisation écrite avec la signature du parent est nécessaire pour que l'élève puisse participer à l'activité lorsqu'il y a changement à l'horaire. Si l'enfant n'a pas l'autorisation écrite et signée de son parent, il devra rester à l'école. Il sera alors intégré au sein d'un groupe désigné.

Prendre note que, pour certaines activités, le conseil d'établissement autorise une distance de marche possible sous surveillance d'un adulte. Les activités plein air, en éducation physique, font partie de cette autorisation.

Certains frais (transport + admission) peuvent être demandés au cours de l'année pour des activités facultatives. Ces frais auront été approuvés au préalable par le conseil d'établissement.

## LES 5 RÈGLES D'OR

*À l'école des Sentiers, je m'engage à...*

**1)** ... respecter les élèves et les adultes par mes gestes, mes paroles et par ma tenue vestimentaire appropriée.

**2)** ... adopter des comportements bienveillants et dénoncer tous les gestes d'intimidation et de violence que je vois.

**3)** ... respecter l'horaire, avoir mon matériel et à participer activement aux activités éducatives à l'école et à la maison.

**4)** ... prendre soin de mon matériel scolaire, du matériel que l'école met à ma disposition et de mon environnement.

**5)** ... me déplacer dans l'école en marchant. Je suis calme aux entrées et sorties et pendant les heures de cours.

### Impacts positifs

#### Qu'est-ce que j'y gagne?

- Respect, estime de soi et motivation
- Ouverture d'esprit
- Meilleure concentration et autocontrôle
- Plaisir d'apprendre, succès et réussite
- Autonomie et responsabilité
- Sentiment d'appartenance
- Relations harmonieuses
- Climat harmonieux, apaisant et positif
- Sentiment de sécurité

### Interventions éducatives possibles

- Avertissement verbal
- Geste réparateur
- Accompagnement à la récréation
- Perte d'un privilège
- Reprise de temps
- Retrait de la classe
- Arrêt d'agir interne ou externe
- Rencontre avec l'intervenant concerné
- Billet de communication
- Communication directe aux parents
- Rencontre avec la direction

**Selon la situation ou la fréquence du geste, l'école se réserve le droit de choisir l'intervention éducative la plus appropriée.**

### Les mesures d'aide

- Ateliers et Moozoom
- Accompagnement par un adulte
- Suivi avec l'élève
- Suivi avec les parents
- Élaboration d'un plan d'intervention
- Protocole d'intervention
- Entente de collaboration
- Référence aux services éducatifs complémentaires
- Référence aux services externes
- Autres

## LES INTERDITS

<p><b><u>Aliments non recommandés</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonbons</li> <li>• Croustilles</li> <li>• Boissons gazeuses</li> <li>• Tablettes de chocolat</li> </ul> <p><b><u>Aliments interdits</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aliments contenant des <u>arachides et des noix.</u></li> <li>• Boisson énergisante</li> <li>• Boisson contenant de la caféine</li> </ul>	<p><b><u>Jeux et appareils électroniques</u></b></p> <p><b>Interdiction d'utiliser sur la cour et dans l'école:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes les billes à l'exception des petites de verre</li> <li>• Bâtons de hockey à l'exception des « minis »</li> <li>• Balles dures (ex : baseball)</li> <li>• Tablettes numériques</li> <li>• Cellulaires et Caméras</li> <li>• Consoles de jeux vidéos</li> <li>• Montres électroniques qui enregistrent ou filment</li> </ul>	<p><b><u>Objets pour les déplacements</u></b></p> <p>Interdiction d'utiliser sur la cour et dans l'école.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bicyclettes</li> <li>• Trottinettes</li> <li>• Patins à roues alignées</li> <li>• Planches à roulettes</li> </ul> <p>Note :</p> <p>* <b>Le port du casque est fortement recommandé pour les déplacements entre la maison et l'école.</b></p>
<p><b><u>Vêtements interdits</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Messages à caractère sexiste, raciste, homophobe ou violent</li> <li>• Messages faisant la promotion des objets dangereux ou illégaux</li> <li>• Vêtements qui laissent voir le sous-vêtement</li> <li>• Vêtements qui laissent voir plus de la mi-cuisse, le ventre ou la poitrine (qui ne couvrent pas)</li> <li>• Pyjamas</li> </ul>	<p><b><u>Objets dangereux ou illégaux</u></b></p> <p><b>Interdiction à l'école :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Canifs</li> <li>• Allumettes et briquets</li> <li>• Couteaux</li> <li>• Pointeurs</li> <li>• Plats en verre</li> <li>• Cigarettes et vapoteuse</li> <li>• Alcools et drogues</li> </ul> <p>Note :</p> <p>* <b>L'école se réserve le droit de confisquer tout objet considéré dangereux.</b></p>	<p><b><u>Internet</u></b></p> <p>Interdiction d'utiliser sur le réseau de l'école <u>à des fins non pédagogiques.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réseaux sociaux (Facebook personnel, Instagram ou autres)</li> <li>• Courriel personnel (autre que CSSD)</li> <li>• Teams à des fins non pédagogiques</li> <li>• YouTube ou sites de diffusion en continu</li> <li>• Sites à caractère sexiste, raciste, homophobe ou violent</li> </ul> <p>* <b>Voir le code d'éthique à la page 13.</b></p> <p><b>Les commentaires irrespectueux et la cyberintimidation ne sont pas tolérés.</b></p>

**Note 1:** Pour l'utilisation d'un élément interdit lors d'une activité spéciale, l'autorisation de l'enseignant est obligatoire.

**Note 2 :** L'école n'est pas responsable de la perte, du bris ou du vol d'objets en tout temps.

## PLAN DE LUTTE ABRÉGÉ



**Pour contrer l'intimidation, je brise la chaîne du silence et je fais preuve de civisme**



### Notre plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école 2025-2026

Document explicatif à l'intention des parents

À l'école des Sentiers, nous pouvons compter sur un personnel expérimenté, motivé et engagé, au service de l'ensemble des élèves qui lui sont confiés. L'équipe-école considère que le bien-être et la sécurité des élèves devront toujours demeurer au cœur de ses préoccupations afin d'assurer leur épanouissement et le développement de leur plein potentiel scolaire et extrascolaire.

#### Nos enjeux prioritaires

- ❖ Développer une vision commune des interventions bienveillantes.
- ❖ Utilisation du billet de communication pour assurer un meilleur suivi des situations problématiques (gradation de l'encadrement des comportements).
- ❖ Augmenter le sentiment d'efficacité des membres du personnel pour adapter leurs interventions aux besoins particuliers des élèves manifestant des comportements irrespectueux et agressifs.

#### INTIMIDATION

« Tout comportement, parole, acte ou geste, délibéré ou non; À caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace; Dans un rapport caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées; Ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de lésion, blesser, opprimer ou ostraciser » (Art. 13 LIP)

#### VIOLENCE

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique et sexuelle; Exercée intentionnellement contre une personne; Ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la lésion, de la blesser et de l'opprimer; En s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens » (Art.13 LIP)

#### VIOLENCE OU INTIMIDATION ≠ conflit ou chicane

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Les conflits font partie de la vie et sont nécessaires pour apprendre. Ils peuvent se régler par la négociation ou la médiation. Le conflit pourrait entraîner des gestes de violence. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

#### VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

« Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle; Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirée; Incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimé directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique. »

Portrait de situation	Ce que fait l'école pour prévenir	Collaboration école-famille	Comment pouvez-vous dénoncer?
<p>Nous remarquons que les élèves plus jeunes tentent parfois de régler leurs conflits par des gestes inappropriés plutôt que par des paroles. Chez les élèves plus vieux, les gestes à caractère agressifs sont moins fréquents. Cependant, nous remarquons qu'ils tentent souvent de régler leurs conflits par des paroles ou des écrits inappropriés;</p> <p>L'apprentissage des habiletés comportementales et sociales est en continuel développement chez les enfants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ateliers <del>Moovroom</del></li> <li>- Ateliers de différentes thématiques présentées par le policier éducateur (Parapluie)</li> <li>- Participation aux Journées de la persévérance scolaire et le mois de l'autisme.</li> <li>- Valorisation des comportements positifs avec récompense mensuelle</li> <li>- Enseignement du Volet éducation à la sexualité (inclus dans le nouveau cours CCC)</li> </ul>	<p>Les parents peuvent collaborer avec l'école en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- faisant confiance aux intervenants de l'école et qu'ensemble nous serons à l'écoute de leur enfant et établirons la nature des gestes/paroles causés ou reçus (ex. : chicane VS intimidation);</li> <li>- communiquant avec l'école pour nous donner les détails obtenus lors de la discussion avec leur enfant en commençant par :</li> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'enseignant (e);</li> <li>2. La TES;</li> <li>3. La direction</li> </ol> </ul>	<p>Il est possible de dénoncer en toute confidentialité en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dénonciation auprès d'un intervenant adulte de l'école. Le parent peut écrire un courriel à : <a href="mailto:sentiers@cssd.gouv.qc.ca">sentiers@cssd.gouv.qc.ca</a></li> <li>- Écrivant un message à Madame Josey Cashman (TES) sur Teams;</li> <li>- Discutant en privé avec l'enseignant, la TES ou la direction (en personne ou par écrit).</li> </ul>

**Le conseil d'établissement approuvera annuellement le plan de lutte contre l'intimidation et la violence.**

*La collaboration entre l'école et les parents est un facteur de protection essentiel à la réussite de la lutte à l'intimidation et à la violence.*



#### **Engagement de la direction**

- ❖ Lors d'une dénonciation, la direction est disponible et à l'écoute des élèves, des parents et du personnel de son école ;
- ❖ Elle applique de façon systématique et adéquate le code de vie ;
- ❖ Elle assure le suivi auprès des élèves, des parents, du personnel et des partenaires concernés ;
- ❖ Elle assure la confidentialité afin de conserver le lien de confiance auprès de toutes personnes impliquées.

Ligne dénonciation	819-663-5326
Lien de dénonciation	<a href="mailto:sentiers@cssd.gouv.qc.ca">sentiers@cssd.gouv.qc.ca</a>
Personnes responsables du dossier à l'école	Véronique Daoust, directrice Josey Cashman, technicienne en éducation spécialisée du centre d'intervention et de prévention
Service à la clientèle du secrétariat général et des communications du CSSD.	Courriel : <a href="mailto:ssgt@cssd.gouv.qc.ca">ssgt@cssd.gouv.qc.ca</a>
Protecteur régional de l'élève	Téléphone ou texto : <a href="tel:1833-420-5233">1 833-420-5233</a> Courriel : <a href="mailto:plaintes-pne@gouv.qc.ca">plaintes-pne@gouv.qc.ca</a>
Ligne Parents	1-800-361-5085 <a href="http://www.ligneparents.com">www.ligneparents.com</a>
<a href="http://www.education.gouv.qc.ca/commissions-scolaires/dossiers/intimidation-et-violence-a-lecole/">http://www.education.gouv.qc.ca/commissions-scolaires/dossiers/intimidation-et-violence-a-lecole/</a>	Ressources pour les jeunes et les parents d'enfant victime, témoin et/ou auteur de violence et/ou d'intimidation
Service de police	819-243-2345
CISSSO	819-966-6550
Tel-Aide Outaouais	1-800-567-9699

Document élaboré par l'équipe-pivots de l'Outaouais, inspiré de la commission scolaire Marie-Victorin.

#### **Que fera l'école si elle constate un acte d'intimidation?**

**Au moment même où un acte est constaté**

L'adulte qui reçoit la plainte ou qui constate un acte doit immédiatement procéder à un arrêt d'agir. Celui-ci intervient rapidement, en collaboration avec le centre d'intervention et de prévention et la direction, auprès de l'auteur de l'acte, la victime et les témoins.

**Mesures de soutien et d'encadrement**

**Auteur :** Rencontre, suivi, et ateliers au besoin.  
**Victime :** Rencontre, suivi, mesure de protection, ateliers au besoin.  
**Témoin :** Rencontre, suivi et ateliers au besoin.

**Sanctions possibles**

Appel aux parents, perte de récréations, gestes réparateurs, réflexions écrites sur les gestes commis, perte de priviléges, présence aux journées pédagogiques, perte d'activités scolaires, suspension interne ou externe, autres.

**Si la situation s'aggrave :** Référence au policier éducateur, retraits internes/externes, transfert de services et dans des cas très graves de récidive, possibilité d'expulsion du CSSD.

**Suivi**

- Les parents sont informés tout au long du processus de dénonciation.
- Suivi ponctuel auprès de l'enfant victime, des témoins et de l'enfant auteur de violence et d'intimidation.
- Suivi auprès de tous les adultes qui côtoient les enfants.

## PROTECTEUR NATIONAL DE L'ÉLÈVE

Tu vis une situation problématique à l'école?

Tu vis une situation de violence à caractère sexuel?

Protecteur national  
de l'élève

Québec



Pour porter plainte, faire un signalement ou pour toute autre question :

- [quebec.ca/droits-eleve](http://quebec.ca/droits-eleve)
- [téléphone/texto  
1-833-420-5233](tel:1-833-420-5233)
- [plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca](mailto:plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca)



### COMMENT PORTER PLAINE?

Si toi ou tes parents n'êtes pas satisfaits des services scolaires :

- 1 Parles-en à la personne concernée ou à son patron
- 2 Contacte le responsable du traitement des plaintes
- 3 Communique avec ton protecteur régional de l'élève

### Violence à caractère sexuel

Tu peux porter plainte directement au protecteur régional de l'élève si tu le souhaites. De plus, toute autre personne peut faire un signalement directement au protecteur régional de l'élève.

## BILLET DE COMMUNICATION



### Billet de communication

Nom de l'élève : \_\_\_\_\_ Groupe : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
(année) (mois) (jour)

LIEU ET MOMENT DE L'INCIDENT			
SERVICE DE GARDE	RECREATIONS	SERVICE DES DINEURS	AUTRES
<input type="checkbox"/> AM <input type="checkbox"/> Diner <input type="checkbox"/> PM	<input type="checkbox"/> AM <input type="checkbox"/> PM	<input type="checkbox"/> Diner	

<b>Incident mineur</b> <b>Règles de vie auxquelles j'ai manqué</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Je respecte les élèves et les adultes par mes gestes et mes paroles.</li> <li><input type="checkbox"/> J'ai un comportement approprié et sécuritaire pour moi et pour les autres.</li> <li><input type="checkbox"/> Je ne lance pas de sable, des cailloux, des boules de neige, etc sur les autres.</li> <li><input type="checkbox"/> Je respecte l'espace de chacun en évitant de pousser ou de me chamailler.</li> <li><input type="checkbox"/> Je collabore avec les adultes et je respecte leur autorité.</li> <li><input type="checkbox"/> Je prends soin du matériel mis à ma disposition.</li> <li><input type="checkbox"/> J'arrête de jouer au son de la cloche et je prends mon rang rapidement.</li> <li><input type="checkbox"/> Autres : _____</li> </ul>	<b>Incident majeur</b> <b>Règles de vie auxquelles j'ai manqué</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Je blesse quelqu'un intentionnellement (bataille, coup de pied, frapper, pousser violemment, mordre).</li> <li><input type="checkbox"/> Je fais des menaces.</li> <li><input type="checkbox"/> Je suis impoli (e) de façon excessive.</li> <li><input type="checkbox"/> J'apporte ou j'utilise de façon inappropriée des objets dangereux à l'école.</li> <li><input type="checkbox"/> Je fugue (ou ne demeure pas dans les lieux désignés).</li> <li><input type="checkbox"/> Je prends ce qui ne m'appartient pas, sans permission (voler).</li> <li><input type="checkbox"/> Autres : _____</li> </ul>
<b>Référentiel disciplinaire</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Fiche de réflexion</li> <li><input type="checkbox"/> Geste réparateur</li> <li><input type="checkbox"/> Récréation(s) supervisée(s)</li> <li><input type="checkbox"/> Récréation(s) structurée(s)</li> <li><input type="checkbox"/> Perte de récréation(s)</li> <li><input type="checkbox"/> Perte de privilège</li> <li><input type="checkbox"/> Rencontre avec l'intervenant du CIP</li> <li><input type="checkbox"/> Rencontre avec la direction</li> <li><input type="checkbox"/> Autre : _____</li> </ul>	<b>Référentiel disciplinaire</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Perte de récréation(s) : _____ / _____ / _____</li> <li><input type="checkbox"/> Récréation(s) supervisée(s) : _____ / _____ / _____</li> <li><input type="checkbox"/> Suspension du dîner : _____ / _____ / _____</li> <li><input type="checkbox"/> Arrêt d'agir interne demi-journée : _____ / _____ / _____</li> <li><input type="checkbox"/> Arrêt d'agir interne une journée : _____ / _____ / _____</li> <li><input type="checkbox"/> Arrêt d'agir externe : _____ / _____ / _____</li> <li><input type="checkbox"/> Rencontre avec la direction : _____ / _____ / _____</li> <li><input type="checkbox"/> Autre : _____</li> </ul>

\*Pour le personnel veuillez indiquer la date (année/mois/jour).

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_

Signature du parent : \_\_\_\_\_

Signature de la T.E.S. ou de la direction : \_\_\_\_\_

## **CODE D'ÉTHIQUE DU NUMÉRIQUE POUR LES ÉLÈVES**

# **Code d'éthique du numérique pour les élèves**

Je m'engage à:

- 1.** Manipuler l'iPad, l'ordinateur ou le Chromebook avec soin.
- 2.** Me concentrer sur l'application et la tâche demandée tout au long de l'activité.
- 3.** Utiliser seulement les sites et les applications autorisés par l'adulte responsable.
- 4.** Aucune prise de photo ou enregistrement ne sont permis.
- 5.** Utiliser un langage approprié.
- 6.** Ne pas modifier le fond d'écran original des différents appareils (écran verrouillé et d'accueil) ainsi que tous travaux exécutés par d'autres élèves.
- 7.** Dénoncer tout acte inapproprié.
- 8.** Utiliser Teams seulement pour ce qui concerne les travaux scolaires.

**L'enfant qui ne respecte pas ce code d'éthique aura une conséquence selon la gravité du geste.**

Je m'engage à respecter mon code d'éthique tout en ayant du plaisir:

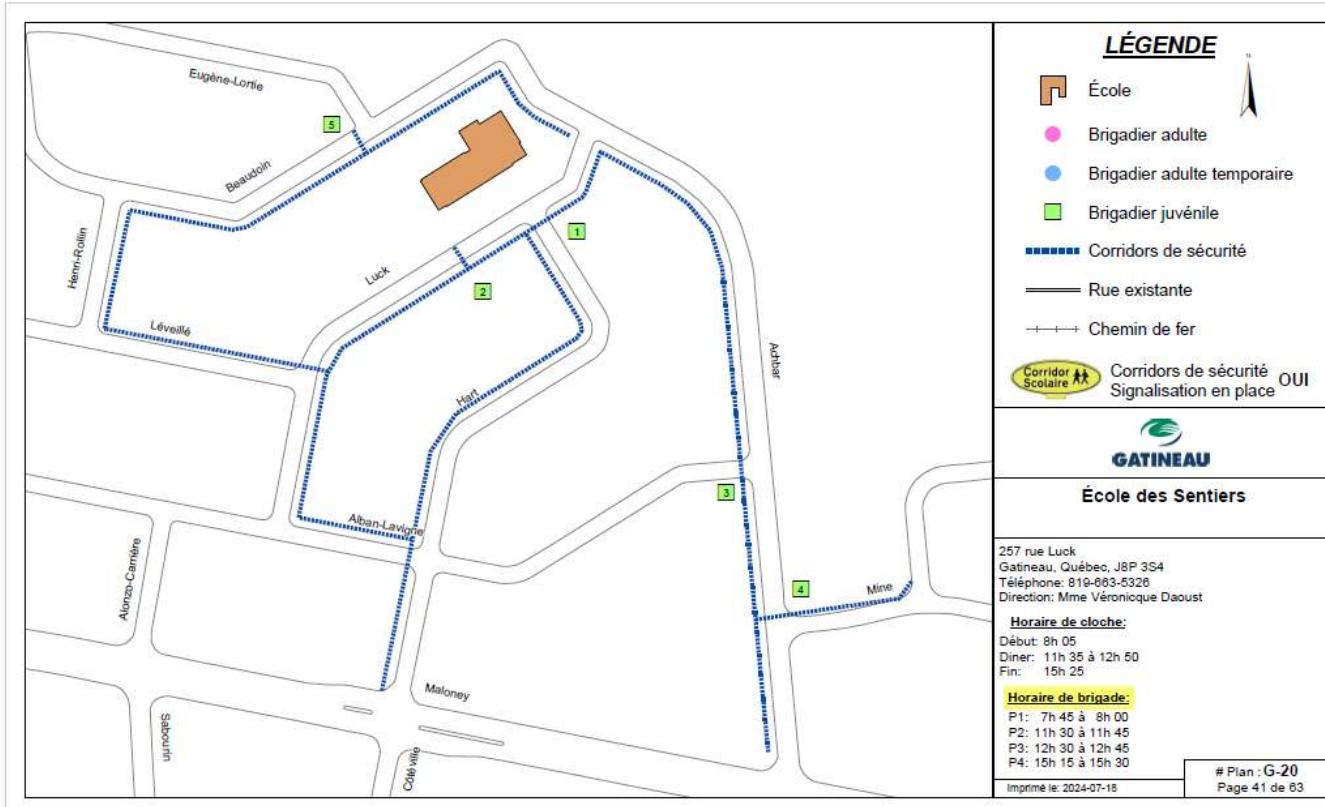
---

Enfant

---

Parent

## CORRIDOR SCOLAIRE ET STATIONNEMENT PERMIS



Pour la sécurité de tous, nous vous demandons de bien respecter les zones de stationnement dans la rue lorsque vous déposez ou récupérez vos enfants.

Veuillez vous référer à la carte fournie :

- **Orange** : Stationnement interdit
- **Vert** : Stationnement autorisé
- **Jaune** : Traverse de piétons